



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID : 091-219106598-20240405-DEL202412-DE

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLABE SEANCE PUBLIQUE DU 1 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le premier mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de VILLABE, régulièrement convoqué en date du 22 février 2024 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle Roger DUBOZ, sous la présidence de Monsieur Karl DIRAT, Maire de VILLABE.

### **PRÉSENTS LORS DE LA SÉANCE :**

Monsieur Karl DIRAT, Monsieur Fabrice ROUZIC, Monsieur Patrick HASSAIM, Madame Nadia LIYAOU, Madame Pascale HUVIER, Monsieur Laurent SILVERA, Madame Marie GUEANT-SIDORKO, Madame Céline ONESTAS, Monsieur Kimou ACHIEPI, Madame Valérie SELLIER, Monsieur Valentin SALLES, Monsieur Thierry GAILLOCHON, Madame Martine CHAUCHARD, Monsieur Aziz AOUACHRIA, Monsieur Jean-Claude DEVELAY, Madame Maryvonne MARTIN, Madame Anne TRAMBAUD-DUFRESNE, Madame Colette DASPREZ, Monsieur Antonio SEBASTIAN, Monsieur Christian BERTAUX.

### **AYANT DONNÉ PROCURATION :**

Madame Isabelle WIRTH a donné pouvoir à Monsieur Karl DIRAT.  
Monsieur Robert NIETO a donné pouvoir à Monsieur Fabrice ROUZIC.  
Monsieur Denis GUILLOT a donné pouvoir à Madame Marie GUEANT-SIDORKO.  
Madame Nicole WAGHEMAEKER a donné pouvoir à Madame Maryvonne MARTIN.  
Monsieur Youssef DOUH a donné pouvoir à Monsieur Valentin SALLES.  
Madame Pascale GUILLON a donné pouvoir à Monsieur Thierry GAILLOCHON.  
Madame Marguerite DOS SANTOS a donné pouvoir à Monsieur Laurent SILVERA.  
Madame Arlette PIN a donné pouvoir à Madame Martine CHAUCHARD.

### **ABSENT :**

Madame Nathalie GOMEZ.

Monsieur le Maire souhaite rendre un vibrant hommage à Monsieur Roger FORLIVESI, récemment disparu, qui laisse derrière lui un héritage indélébile dans notre commune. Il fut un personnage incontournable, à l'origine d'initiatives telles que le Téléthon, Mémoires Vives et A Tout Vent. Son dévouement en tant que bénévole associatif et conseiller municipal pendant plus de 25 ans a été un des « pilier » remarquable de notre commune, marquant ainsi de son empreinte le tissu social et culturel de notre ville.

En cette triste occasion, une minute de silence a été observée par l'ensemble des membres du Conseil Municipal en sa mémoire, témoignant ainsi de notre respect et de notre gratitude envers cet homme qui a tant donné pour notre communauté.

Formant la majorité des membres.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire Karl DIRAT, déclare la séance publique ouverte à 19h30.

Il est procédé à la désignation du secrétaire de séance, Monsieur Thierry GAILLOCHON est désigné, accepte de remplir cette fonction.

Ensuite lecture est donnée de l'ordre du jour. Puis le conseil municipal délibère et approuve les points suivants :

## **1. Information des décisions prises par délégation, au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

**DÉCISION 2023/58** approuvant l'avenant n°2 au marché MP 2022/003 relatif à l'approvisionnement, la préparation et la livraison de repas en liaison froide avec la société YVELINES RESTAURATION portant les modifications suivantes :

1<sup>ère</sup> modification : Prolongation jusqu'à la fin du marché du nombre de 4 composantes par repas pour les convives maternelles et primaires.

2<sup>ème</sup> modification : A compter du 1<sup>er</sup> janvier, la nouvelle échéance de la loi EGAlim impose en plus, 60% de viandes et poissons durables modifiant les tarifs comme suit :

-Tarif repas maternel : 3.023 € HT – 3.1893 € TTC

-Tarif repas élémentaire : 3.023 € HT – 3.1893 € TTC

-Tarif repas adulte : 3.1696 € HT – 3.3439 € TTC

**DÉCISION 2023/59** approuvant le contrat avec la société POUYET pour la maintenance d'installation paratonnerre. Le contrat est conclu pour une durée de 4 ans ferme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour un montant de 290 € HT annuel soit 348 € TTC.

**DÉCISION 2023/60** approuvant le contrat avec la société BOTANICA EAU pour la maintenance du système d'arrosage automatique du stade du Bras de Fer. Le contrat est conclu pour une durée d'un an renouvelable trois fois par tacite reconduction à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour un montant de 2000 € HT soit 2400 € TTC.

**DÉCISION 2023/61** approuvant le contrat de cession avec la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart l'association Lutherie Urbaine 9.3 pour un concert création le 24 mai 2024 et 30 ateliers en amont d'un montant de 3400 € TTC.

**DÉCISION 2023/62** approuvant le contrat de coréalisation avec la Compagnie Atelier de l'Orage pour les représentations du spectacle « On vous raconte des histoires », les 6 et 7 février à l'espace culturel La Villa d'un montant de 7600 € TTC.

**DÉCISION 2023/63** approuvant le contrat de coréalisation avec la Compagnie Atelier de l'Orage pour les représentations du spectacle « A table ! », les 29 et 30 janvier 2024 au collège Rosa Parks d'un montant de 3165 € TTC.

**DÉCISION 2023/64** approuvant l'attribution du marché de rénovation de l'éclairage du stade Jérémy Peyraud à l'entreprise SPIE pour un montant de 36 963.30 € HT soit 44 355.84 € TTC.

**DÉCISION 2023/65** approuvant le contrat de cession avec la Compagnie El Teatre De l'Home Dibuijat S.L.U pour les représentations des spectacles « Pierre à pierre » et « Mes nouvelles chaussures », du 11 au 13 janvier 2024 à l'espace culturel La Villa pour un montant de 5100 € TTC.

**DÉCISION 2023/66** approuvant l'attribution du marché de rénovation de l'éclairage du stade du collège Rosa Parks à l'entreprise SPIE pour un montant de 38 465.60 € HT soit 46 158.72 € TTC.

**DÉCISION 2023/67** approuvant le contrat de cession avec Moquette Production pour les représentations du spectacle « Mange tes ronces ! », les 18 et 19 mars 2024 à l'espace culturel La Villa pour un montant de 5550 € TTC.

**DÉCISION 2024/01** approuvant le contrat de cession avec la Compagnie Atelier de l'Orage pour deux représentations du spectacle « Cyrano », le 27 février 2024 à l'espace culturel La Villa pour un montant de 2110 € TTC.

**DÉCISION 2024/02** approuvant la convention du voyage scolaire éducatif avec la société Côté Découvertes pour un séjour découverte au centre d'accueil « l'Avenière » à Les Contamines Montjoie avec 51 élèves de l'école élémentaire Ariane et 4 accompagnateurs du 27 au 31 mai 2024. La convention est conclue sur la base de 24 338 € TTC.

**DÉCISION 2024/03** approuvant le contrat avec la société SIIDEF pour l'entretien préventif des matériels de sécurité incendie de la commune pour une durée de 4 ans ferme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 d'un montant de 2814.60 € TTC.

**DÉCISION 2024/04** approuvant la convention de mise à disposition avec la société TISSE du sanitaire à l'angle du chemin d'Ambreville et de l'avenue d'Auvergne pour une durée de 4 ans ferme à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024.

**DÉCISION 2024/05** approuvant l'avenant n°1 au marché MP 2021/004 relatif à la fourniture et la livraison de produits d'entretien et d'hygiène portant les modifications suivantes :

-Ajustement des prix contractuels à partir du mois de février 2024 afin de permettre une augmentation de certaines lignes de prix du bordereau des prix unitaires suite aux effets de l'inflation observée en 2021 et 2022.

-Suppression de certaines lignes du bordereau des prix unitaires correspondant à des références jamais commandées.

-Modification du cahier des clauses particulières de la formule de révision des prix et la suppression de la clause butoir de 3%.

**DÉCISION 2024/06** approuvant la convention d'honoraires avec la SERARL HORUS AVOCATS pour assurer la défense des intérêts de la commune dans l'affaire qui l'oppose à la Préfecture de l'Essonne pour contester l'arrêté du 22 juillet 2023 portant non reconnaissance de catastrophe naturelle. Compte tenu de la mission confiée, les prestations envisagées sont forfaitisées à l'article 7 de la convention et ne peuvent être connues à l'avance.

**Le conseil Municipal constate la bonne communication des décisions prises par délégation au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

## **2.Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 décembre 2023**

Le procès-verbal d'une séance de l'Assemblée délibérante est une mesure de publicité rendue obligatoire par l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 décembre 2023.

## **3.Fixation des tarifs pour la sortie « Le Roi Lion » le samedi 15 juin 2024**

La commune propose une sortie au Théâtre Mogador, le 15 juin 2024, pour aller voir *Le Roi Lion*.

Tarifs pour les Villabéens : 40 €.

Tarifs au coût réel : 63€ pour les extérieurs, les Villabéens restant prioritaires pour cette sortie.

### **Modalités de réservation :**

Les places doivent être réglées à la réservation.

Les places achetées ne peuvent pas faire l'objet d'un remboursement (*hors annulation de l'événement, auquel cas le remboursement s'effectue sur présentation d'un R.I.B.*).

Afin de pouvoir répondre aux demandes et en raison d'une jauge limitée à 40 personnes, les pré-réservations devront se faire entre le 8 et le 20 mars 2024 au service culturel.

En cas de surréservation, un tirage au sort sera effectué salle Roger Duboz en présence des personnes inscrites à cette sortie.

Les personnes sélectionnées auront 48 heures pour effectuer leur règlement. Si le règlement n'est pas effectué dans les délais, leur place sera proposée à la personne suivante sur la liste d'attente.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la fixation des tarifs pour cette sortie.

**Intervention du groupe Bien vivre à Villabé :** *Une délibération a été présentée en juin 2023 fixant les tarifs de la saison 2023-2024. Le prix des places les plus chers à l'achat est alors fixé à 50 €. Maintenant, vous présentez une délibération qui prévoit des places à 63 € pour 40 personnes qui chacune payeront 40 € et nous, Villabéens, nous financerons 23 € par place, soit 920 €. Cela interroge, d'autant plus que c'est la même somme à déboursier quelles que soient vos ressources. Est-ce là l'accès à la culture pour tous ? Car une comédie*

*musicale, c'est de la culture ! Vous parlez de solidarité, mais votre refus de la mise en place d'un quotient familial démontre le contraire, et financer pour une personne 40 €, un couple 80 €, n'est pas à la portée de tous. Autre point, les 40 personnes se rendent-elles par leurs propres moyens à Paris ou la mairie finance-t-elle un bus, et si c'est le cas, à quel prix ? Est-il prévu un ou plusieurs accompagnateurs ? Si oui, lesquels ? et finance-t-elle leur place ?*

**Réponse de monsieur le Maire :** *Le bus pour aller à Paris coûte environ 800 €. La mairie finance le transport. Villabé est attaché à la culture, nous intervenons dans les écoles avec l'école du spectateur. Nous permettons aux enfants qui sont éloignés du théâtre de pouvoir assister à des représentations gratuitement dans les écoles et ensuite à des petits tarifs lors des représentations. Comme indiqué dans la présentation, le tarif pour les villabéens est de 40 € et pour les extérieurs de 63 €. En conclusion, la priorité est laissée aux personnes de la commune. Un accompagnateur, élu, est prévu et il ne payera pas sa place.*

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité (4 contres),**

**FIXE** les tarifs de la sortie le Roi Lion du 15 juin 2024 et les modalités de réservation.

#### **4. Recherche de subventions pour les actions culturelles et les investissements pour 2024**

La commune propose une politique fondée sur l'accès à la culture pour tous, avec un parcours ambitieux d'éducation artistique. Afin de favoriser son accès au plus grand nombre ; de permettre à tous les élèves scolarisés à Villabé, de la première section de maternelle à la 3<sup>ème</sup>, d'assister à des représentations de spectacle vivant et de rencontrer des artistes ; d'apprendre aux enfants à devenir spectateur et de permettre aux plus grands de devenir acteurs à leur tour, des actions culturelles sont proposées tout au long de l'année.

Ce dispositif est proposé dans les établissements scolaires, mais aussi dans d'autres structures (Médiathèque, Village d'enfants, Centre de Loisirs Les Copains d'abord, etc.) : élèves et particuliers peuvent en bénéficier.

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires au financement et à la réalisation de cette politique publique, et à solliciter auprès de divers organismes toute subvention nécessaire, en particulier auprès de l'Etat, du Parlement, du Conseil Départemental et de la Région, de la D.R.A.C., de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud, ainsi qu'auprès de toute structure française, personne morale de droit public ou privé, ou de tout organisme communautaire.

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès des organismes suscités, afin de solliciter toute subvention nécessaire.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la recherche de financement en fonctionnement ainsi qu'en investissement, et à solliciter auprès de divers organismes toute subvention nécessaire, en particulier auprès de l'Etat, du Parlement, du

Conseil Départemental et de la Région, de la D.R.A.C, de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud, ainsi qu'auprès de toute structure française, personne morale de droit public ou privé, ou de tout organisme communautaire et également toute action de mécénat.

## **5. Bilan annuel des opérations immobilières 2023 – Acquisitions et cessions de la commune de Villabé pour l'année 2023**

Conformément aux dispositions de l'article L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales, un bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune sur son territoire doit faire l'objet d'une délibération du conseil municipal chaque année.

Il est précisé que ce bilan sera annexé au compte administratif, en 2023, aucune cession ni acquisition n'ont été réalisées.

Il est dès lors proposé au conseil municipal de prendre acte du bilan annuel 2023 des opérations immobilières de la commune.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**PREND ACTE** du bilan des opérations immobilières de la commune de Villabé pour l'année 2023.

## **6. Adhésion au groupement de commandes pour l'acquisition de fournitures et de matériels scolaires et périscolaires**

Le marché en cours d'acquisition de fournitures scolaires et périscolaires n° 2020-07 arrive à échéance le 31 mai 2024, il est proposé de renouveler ce groupement de commande.

En plus de la commune nouvelle d'Evry-Courcouronnes, du GIP et de la caisse des écoles, les trois villes suivantes ont confirmé leur adhésion :

- ✓ Ris-Orangis
- ✓ Bondoufle
- ✓ Lisses

Le marché comprendra un lot :

- Lot n°01 : acquisition de fournitures et matériels scolaires et périscolaires.

Pour la réalisation de l'objet du groupement, il est proposé de désigner la commune d'Evry-Courcouronnes comme coordonnateur du groupement ayant la qualité de pouvoir adjudicateur.

La convention constitutive du groupement de commandes prévoit donc que la commune d'Evry-Courcouronnes sera le coordonnateur du groupement et aura notamment en charge la préparation, le lancement, le suivi de la procédure, l'analyse des offres, la signature et la notification des marchés au nom de l'ensemble des membres du groupement.

### **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**APPROUVE** la mise en place d'un groupement de commandes avec les communes d'Evry-Courcouronnes, Ris-Orangis, Bondoufle et Lisses pour permettre l'acquisition de fournitures et matériels scolaires et périscolaires,

**APPROUVE** les termes de la convention constitutive de groupement de commandes,

**PRECISE** que la commune d'Evry-Courcouronnes est le coordonnateur du groupement de commandes et qu'à ce titre la commission d'appel d'offres du groupement sera celle de la commune d'Evry-Courcouronnes,

**AUTORISE** le maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour la passation et la signature des marchés de fournitures et matériels scolaires et périscolaires (lot 1 : acquisition de fournitures scolaires),

**AUTORISE** le président ou le vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer la convention constitutive du groupement,

## **7.Avenant EGAlim à la convention triennale du dispositif tarification sociale des cantines scolaires**

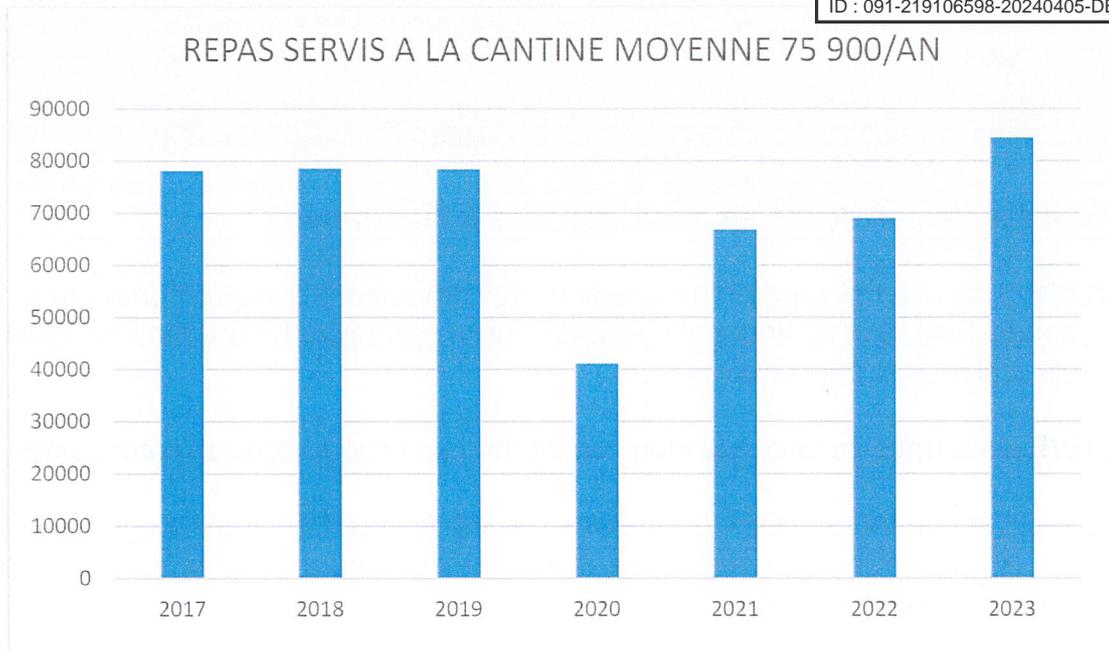
La cantine scolaire est un service public indispensable aux familles, notamment lorsque les parents exercent des activités professionnelles éloignées du domicile, mais également un espace privilégié d'apprentissage pour les enfants. Elle permet, en particulier aux élèves issus de familles défavorisées de bien manger et elle contribue à leur permettre d'intégrer les règles de base du « vivre ensemble ».

Or les enfants issus des familles défavorisées seraient deux fois plus nombreux à ne pas manger à la cantine que les enfants issus des familles favorisées et très favorisées, notamment pour des raisons financières.

La mise en place d'une tarification sociale des cantines, c'est donner à chaque enfant les moyens de la réussite.

Le 16 décembre 2021, le conseil municipal à l'unanimité votait pour la tarification sociale des cantines et introduisait le repas à 1 euro dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Cette avancée considérable pour les familles est un indéniable succès.



En 2023, 84 449 repas ont été servis aux petits villabéens !

Dans le souci d'une meilleure alimentation, la commune de Villabé, contrairement à des nombreuses villes, s'est engagée dès l'origine à poursuivre et atteindre les objectifs de la loi **EGAlim**.

La loi **EGAlim** et la loi Climat et Résilience encadrent la qualité des produits achetés entrant dans la composition des repas servis en restauration collective du secteur public et des établissements du secteur privé (article L. 230-5 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Les repas doivent comporter, à partir de l'année 2022, au moins 50 % de produits de qualité et durables dont au moins 20 % issus de l'agriculture biologique ou en conversion pour les cantines en France continentale

Depuis la promulgation de la loi Climat et Résilience, à partir du 1er janvier 2024, au moins 60% du total achat de la famille de denrées « viandes et poissons » est composé des produits de qualité et durables.

La commune a ainsi absorbé les 11.9% d'augmentation résultant de la mise en place de la loi **EGAlim** et de l'augmentation des matières premières alimentaires depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

L'Etat vient de faire évoluer son dispositif.

En effet, après le 1er janvier 2024, les communes qui sont déjà entrées dans le dispositif peuvent souscrire un engagement supplémentaire :

Mettre tout en œuvre pour atteindre les objectifs de la loi **EGAlim**. L'aide versée par l'Etat passera alors à 4€ par repas.

La commune doit inscrire chacune de ses cantines par leur SIRET sur le site ma-

cantine.agriculture.gouv.fr et télédéclarer annuellement ses données.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer l'avenant **EGAlim** à la convention triennale du dispositif cantine à 1 €.

**Intervention du groupe Bien Vivre à Villabé :** *Pouvons-nous connaître le nombre de repas par tranche de quotient au vu des 4 numéros de Siret. Cela veut-il dire qu'il faut répartir le nombre de repas dans les différentes cantines ?*

**Réponse de Monsieur Fabrice ROUZIC :** *C'est parce qu'il y a un numéro de Siret par cantine. Les deux maternelles et les deux primaires. C'est administratif.*

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**AUTORISE** le Maire à signer l'avenant **EGAlim** de la convention sur la tarification sociale des cantines scolaires.

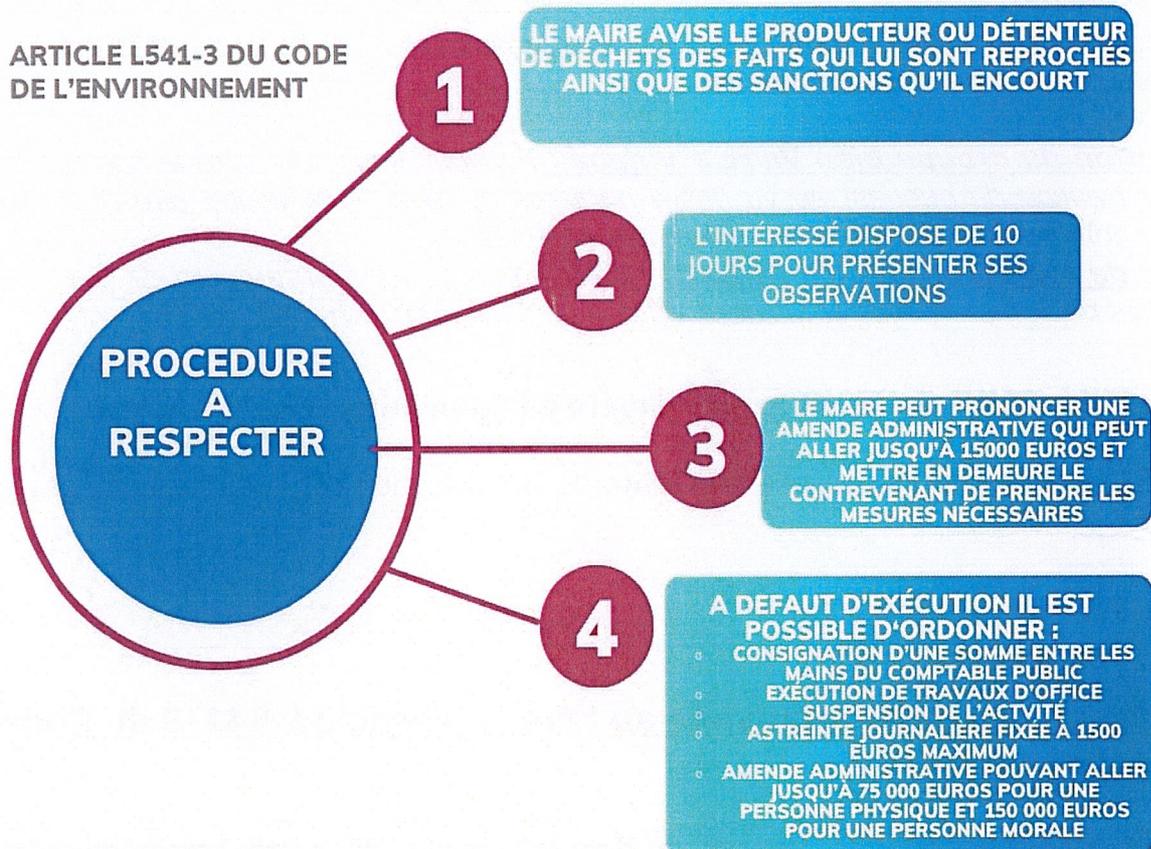
## **8. Répression des dépôts sauvages au titre de l'article L.541-3 du Code de l'Environnement**

Les dépôts sauvages de déchets sur le domaine public de notre commune sont insupportables. Ces incivilités nuisent à la propreté de la ville et à la vie sociale.

La grande majorité des désordres de propreté constatés relèvent de l'indiscipline des usagers de l'espace public. Dans le but de lutter contre ces incivilités et en complément des actions municipales déjà engagées en matière tant de communication que de sensibilisation et de verbalisation, il est proposé de mettre en place des tarifs d'intervention de nettoyage, qui seront facturés aux contrevenants lorsque l'intervention des services municipaux sera nécessaire.

Ainsi, lorsque des déchets sont abandonnés, déposés ou gérés contrairement aux dispositions du Code de l'environnement (« dépôts sauvages »), le maire peut engager, sur la base d'un rapport de constatation, une procédure de sanction administrative telle que prévue à l'article L.541-3 du Code de l'Environnement. Cet article prévoit notamment l'exécution d'office des mesures aux frais du contrevenant à l'issue d'une phase préalable contradictoire et de mise en demeure.

ARTICLE L541-3 DU CODE  
DE L'ENVIRONNEMENT



Par ailleurs, l'affichage sauvage, défini comme un affichage réalisé en dehors des supports et espaces prévus à cet effet et constituant une forme de publicité, est proscrit par différents textes, notamment par les Codes de la route et de l'environnement. Or, cette interdiction est mal respectée et il est constaté régulièrement la présence d'affiches, stickers, tags et tags au sol constituant une pollution visuelle. La collectivité peut procéder à la suppression de l'affichage sauvage conformément à la procédure définie à l'article L.581-29 du Code de l'environnement. Les frais de l'exécution d'office seront supportés par la personne qui a apposé ou fait apposer cette publicité. Si cette personne n'est pas connue, les frais seront mis à la charge de celle pour laquelle la publicité a été réalisée.

Enfin, lorsqu'un tiers occupe le domaine public en vertu d'une autorisation accordée par la Ville, il doit être restitué dans un état de propreté similaire à celui dans lequel il était avant l'occupation. Afin de limiter la charge financière que suppose le nettoyage du domaine public restitué dans un état de saleté manifeste, il est proposé d'instaurer la facturation des frais de nettoyage engagés par la Ville.

**La grille tarifaire est proposée comme suit :****Tarifs cumulatifs :**

Enlèvement des dépôts sauvages

En sacs fermés 1000 €/sac

Gravats-amiante 5000 €/m<sup>3</sup> Tout m<sup>3</sup> commencé est dûAutres déchets 2000 €/m<sup>3</sup> Tout m<sup>3</sup> commencé est dûEnlèvement affichage sauvage 500  
€/support Concerne tout support (affiche, sticker,  
panneau...) quelle que soit sa tailleEnlèvement tags et graffitis 500 €/m<sup>2</sup> Tout m<sup>2</sup> commencé est dûNettoyage de l'espace public 500 €/m<sup>2</sup> Tout m<sup>2</sup> commencé est dûAmende forfaitaire administrative  
de dépôt sauvage constaté 15 000 €

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver cette grille tarifaire.

**Intervention du groupe Bien Vivre à Villabé :** *Une question qui pose problème pour les dépôts sauvages, il reste donc ce fameux problème celui de trouver les auteurs. Quant aux affiches cela veut-il dire que par exemple celles accrochées au panneau signalétique à l'occasion de festivités, d'évènements, seront systématiquement enlevées et que la facture sera envoyée au propriétaire ? Idem pour les affiches politiques ou syndicales ? Idem pour les affiches municipales ?*

**Réponse de Monsieur le Maire :** *Bien sûr que non, on parle des stickers qui sont collés sur les poteaux. Lorsque la commune organise des manifestations ou bien une association, nous ne les sanctionnerons pas. Le but pour Villabé est de rassembler surtout en cette période. Pour la politique, c'est règlementé, il y a des panneaux d'affichage libre. En conclusion, les affichages informant de la tenue d'un spectacle, d'un rassemblement sportif, ou autre activité pouvant intéresser la population est toléré. Le retrait de ces affiches est conditionné par l'expiration de la date de l'événement. Cette condition est rappelée systématiquement lors de la demande d'affichage. S'agissant des cirques, ce sont des petites entreprises. Nous les autoriserons à afficher sur les poteaux pendant toute la durée de leurs séjours.*

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**APPROUVE** la grille tarifaire des interventions de nettoyage.

## **9. Rapport d'orientation budgétaire et de développement durable 2024**

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue la première étape « obligatoire » du cycle budgétaire.

Il permet :

1. De discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités affichées dans le budget primitif.
2. D'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat doit avoir lieu dans les communes d'au moins 3.500 habitants sur les orientations générales du budget de l'exercice.

Les objectifs de ce débat sont d'informer sur la situation financière et de discuter des orientations générales budgétaires de l'exercice, des engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette (articles 8 et 20 de l'Ordonnance du 26 août 2005 et article 107 de la Loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRE) du 07 août 2015).

Le rapport sur les orientations budgétaires (ROB) n'est pas qu'un simple document interne : il doit être transmis au Préfet du Département et au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication conformément au décret n° 2016-841 du 24 Juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB.

La nomenclature comptable M57 impose des obligations différentes de la M14. La présentation du rapport sur les orientations budgétaires donnant lieu au débat doit se tenir dans un délai de 10 semaines avant le vote du BP et le projet de budget doit être communiqué aux élus au moins 12 jours avant le début des débats sur l'adoption du budget.

En annexe du présent dossier se trouve le document support du DOB 2024, dont la dénomination est désormais le ROB (le rapport sur les orientations budgétaires).

**Intervention de Monsieur le Maire :** *Chères Villabéennes, chers Villabéens, chers collègues,*

*Pour la dixième année consécutive depuis 2014 et pour la 4ième année de ce mandat, nous allons débattre sur les grandes orientations de notre commune.*

*Je suis élu de Villabé, depuis bientôt 23 ans et dans quelques semaines nous fêterons aussi, les 10 années de ma fonction de Maire.*

*Je partage aussi cette durée avec certains d'entre vous.*

*Je tiens une nouvelle fois à affirmer que notre groupe « Agir Pour Villabé », agit pour tous les Villabéens et maintiendra son cap, d'une dynamique pour tous !*

*Notre commune où le soleil ne se couche jamais, reste la « Perle de Grand Paris Sud », celle que nous embellissons et sécurisons jour après jours depuis 2014.*

*Commune où il y a véritablement un pilote et un équipage dans l'avion !*

*Je ne dresserai pas comme l'année dernière une liste à la Prévert de toutes nos belles réalisations. Cependant, excusez-moi du peu. Villabé a changé, Villabé accueille de nouvelles familles dans d'excellentes conditions, Villabé a grandi, Villabé s'est modernisée et sans avoir emprunté. Nous n'avons qu'une seule fois été obligé d'augmenter substantiellement nos taux communaux en raison de la guerre en Ukraine qui a engendré la crise énergétique et la crise des matériaux.*

*Ces mandats sont de mémoire d'élus, les plus compliqués et les plus difficiles à gérer mais nous avons su Faire Face grâce à nos personnels impliqués et disponibles que je salue ici ce soir, grâce aux élus qui m'entourent 24H/24 et 7/7.*

*Je vous remercie sincèrement toutes et tous pour vos idées, votre engouement pour notre commune et pour les Villabéens.*

*Souvenez-vous, les inondations avec l'accueil dans notre gymnase des populations que nous avons dû déplacer, les attentats qui nous ont obligé à sécuriser nos écoles, tous nos rassemblements, la crise COVID 19 et les fabrications de masques, les ravitaillements pour nos anciens, les protocoles à mettre en place dans nos écoles et notre élection de 2020 décalée en juin...*

*Notre solidarité est dans nos cœurs et cela se voit*

*Nous nous sommes mobilisés pour les populations sinistrées TURQUES, SYRIENNES et MAROCAINES, pour les enfants malades de l'association ELA avec la « Foulée des Brettes », pour le Génopole avec le TELETHON et tout récemment pour nos agriculteurs lors du barrage sur l'autoroute A6.*

*Villabé accompagne les plus fragiles dans l'accès et le maintien au logement.*

*Notre commune s'est résolument engagée à permettre aux personnes et familles en difficultés d'accéder ou de se maintenir dans un logement décent et indépendant.*

*Entre 2014 et 2023, nous avons pu livrer plus de 450 logements sociaux, toujours contre vents et marées !*

*Après 2 recours, d'une opposition qui veut construire mais pas à proximité de chez elle. Cette vision sera toujours au détriment des plus défavorisés.*

*Et ils sont malheureusement de plus en plus nombreux (divorcés, violentés, mal logés, retournant vivre avec des enfants chez leurs parents ou vivants dans des logements inadaptés...). Chaque samedi je reçois ces personnes, toujours à la recherche de solution, pour qu'enfin ils puissent vivre décemment.*

*De nombreuses nouvelles familles sont accueillies sur la commune, familles recherchant le charme d'une petite ville à taille humaine, avec tous les services à proximité.*

*Notre engagement est sincère et il est reconnu au-delà des frontières de notre commune ! Nous poursuivrons avec l'arrivée des beaux jours nos réunions de quartier et nos rencontres dominicales, lieux d'échanges et de recueil de vos souhaits.*

*L'année 2024 est l'année des « Jeux olympiques » celle-ci restera l'année de l'écoute active.*

*Notre volonté d'agir pour la planète n'a pas de limite !*

*Notre commune labélisée « Terre de jeux 2024 », « Engagée pour la Nature » poursuivra durablement toutes ses actions positives pour protéger notre environnement avec les aménagements de notre cirque naturel de l'Essonne qui sera prochainement ouvert à nos concitoyens.*

*Vous pourrez enfin y circuler à vélo, y redécouvrir avec vos enfants cette biodiversité trop longtemps laissée souillée.*

*Vous pourrez par la même occasion redécouvrir les zones humides chemin d'Ambreville où nous venons d'évacuer avec le SIARCE plus de 1200T de gravas, de et déchets divers.*

*Espace squatté depuis trop longtemps par des gens non respectueux et pollueurs, le tout aux portes de notre commune.*

*Nous permettrons à celles et ceux qui le souhaitent de pouvoir cultiver des espaces nourriciers et organisés dans le respect de la loi EGAlim.*

*Alors oui, avec ce débat d'orientation budgétaire nous allons vous expliquer et vous présenter dans le détail et en toute transparence nos projets.*

*Nous poursuivons avec vous chers, Villabéennes, chères Villabéens cette belle histoire.*

*Je remercie aussi celles et ceux qui à plus de 70% ont répondu qu'ils étaient très favorables aux actions et réalisations de la municipalité lors de notre sondage, cela nous honore et nous engage encore plus à exceller dans toutes nos réalisations.*

*Enfin, pour terminer ce propos introductif. Je garde à l'esprit ces zones où se poursuivent des conflits anxigènes, l'Ukraine, la Palestine, Israël...*

*C'est pour ces raisons que je vous propose à Villabé, cette année de maintenir notre cap et de proposer aux Villabéens des moments forts en rassemblements festifs avec le salon des créatrices, le salon du tatouage, la soirée des années 80, la journée multi culturelle qui rassemble plus de 12 pays, la première course de caisses à savon Villabéenne, la Grande Chorale, la semaine de Villabé Sport en scène !*

*Ces évènements sont à ajouter à tous les évènements portés par nos associations sportives ou culturelles et démontrent notre volonté indéfectible qui caractérise notre groupe politique, en prenant soin de nous, de nos familles, de nos collègues, et des habitants, en nous soutenant et en nous réconfortant dans les épreuves et l'adversité.*

*Les orientations budgétaires 2024 que je vous présenterai à deux voix avec Fabrice ROUZIC proposent donc une direction précise : maintenir un excellent niveau de qualité des services publics garantir les besoins en équipements publics, le tout conjugué à la parfaite maîtrise des fondamentaux financiers tels que nous les entendons.*

*Et pour paraphraser le Père Joseph Wresinski, fondateur de ATD Quart Monde « Une nation vraiment démocratique considère comme premier devoir et impérieuse obligation de garantir l'égalité des chances aux citoyens les plus défavorisés ». Vous constaterez qu'avec toutes les actions, propositions de ce ROB, notre commune met tout en œuvre pour que cette égalité des chances soit bien réelle au quotidien dans nos écoles, notre centre de loisirs, aux service jeunesse, partout où la municipalité intervient !*

*Ce rapport d'orientations budgétaires 2024 doit nous inviter à un large débat au sein de notre assemblée.*

*Comme vous avez pu le constater avec ce rapport d'orientation budgétaire nous montrons une nouvelle fois notre détermination et notre volonté de poursuivre durablement le développement de notre belle commune au profit de tous ses habitants et de tous les acteurs économiques !*

*Nous avons augmenté significativement notre capacité d'autofinancement, nous réunissons donc toutes les conditions qui nous permettront de mettre en œuvre de grands projets comme l'agrandissement de l'école Ariane, la rénovation énergétique de nos bâtiments et la production de notre propre électricité issue d'énergie décarbonée d'ici 2030.*

*Notre agglomération nous ouvre aussi les voies en matière d'investissement car lorsque Grand Paris Sud investit dans une seule de nos 23 communes c'est pour l'ensemble de notre communauté qu'elle investit. Ici à Villabé, elle rénove nos ponts, nos routes, les éclairages, notre réseau d'eau potable et met à notre disposition un fond de concours.*

*Nous irons aussi chercher toutes les aides financières au niveau du département et de la région Ile de France pour la concrétisation de nos projets.*

*Alors je vous invite à poursuivre en 2024 et jusqu'à la fin de ce mandat en mars 2026 et pourquoi pas bien au-delà avec l'ambition, le courage et toute l'énergie qui nous caractérisent.*

*Les conflits en Ukraine, les crises énergétiques et des matériaux qui en ont découlées nous ont contraint en 2023 à augmenter substantiellement nos taux, tout en restant largement inférieur à la moyenne des taux des communes de notre département.*

*En 2024, comme cela vient de vous être proposé nous ne toucherons pas à nos taux d'imposition.*

*Ce soir, une nouvelle fois nous allons pouvoir, ici, échanger démocratiquement dans le cadre de ce débat d'orientation budgétaire alors que les sorts de plusieurs peuples : Ukrainiens, Palestiniens, Israéliens sont dans tous les esprits.*

*Je terminerai mon propos par cette citation du philosophe Maurice BLONDEL qui caractérise vraiment nos actions pour Villabé :*

*"L'avenir ne se prévoit pas, il se prépare."*

### **Intervention du groupe Bien Vivre à Villabé :**

**Monsieur Antonio SEBASTIAN :** *Que penser de la situation mondiale ? Des guerres, des atrocités, des populations sacrifiées comme à Gaza, en Ukraine, en République Démocratique du Congo et notre liste n'est malheureusement pas exhaustive ...mais au moins, le marché de l'armement se porte très bien !!*

*Et, en France, et bien, c'est une crise sociale avec une dégradation des conditions de vie des habitants : l'inflation touche toutes les classes sociales mais encore plus durement les plus précaires. Les biens de premières nécessités ne cessent d'augmenter ; encore dernièrement près de 10 % sur les factures d'énergie. Le prix des produits alimentaires et surtout des fruits et des légumes flambe.*

*Le gouvernement enchaîne les réformes de régression sociale ...après avoir fait passer au 49-3 sa réforme sur les retraites, dernièrement c'est le doublement des franchises médicales (la franchise médicale sur les médicaments est passée de 50 centimes à 1 euro, celle concernant les rendez-vous chez le médecin de 1 à 2 euros). C'est aussi l'annonce de la suppression de l'allocation spécifique de solidarité pour les chômeurs en fin de droits qui*

*permettait de valider des trimestres de retraite. Cela va précipiter nombre de seniors vers le RSA et ces derniers verront ainsi une diminution conséquente de leur retraite et... cerise sur le gâteau, ils vont devoir travailler 15 h par semaine.*

*À la suppression du bouclier énergétique, vous ajoutez les 10 milliards d'économie décidés par le gouvernement en février qui touchent de plein fouet l'écologie, le développement et la mobilité durables pour 2 milliards 221 millions, la recherche et l'enseignement supérieur pour 900 millions, le travail et l'emploi pour 1 milliard 100 millions. Il n'y aura donc plus d'aide de l'état comme la compensation qui fut allouée en 2023 en lien avec la revalorisation du point d'indice de rémunération des agents et les hausses des dépenses énergétiques.*

*Le Conseil départemental de l'Essonne se désengage également et même si nous pouvons comprendre ses difficultés financières, nous ne sommes pas en accord avec les choix faits par l'équipe majoritaire.*

*Alors oui, la pauvreté touche de plus en plus de familles et pendant ce temps-là d'autres s'enrichissent.*

**Madame Colette DASPRES :**

*Du côté de l'agglomération Grand Paris Sud, l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités territoriales précise que « Tous les ans, avant le 30 septembre, le président de l'EPCI adresse au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'EPCI avec le compte administratif arrêté par l'organe délibérant ». Rappelons qu'un pacte de gouvernance entre la communauté d'agglomération GPS et ses communes membres, qui a eu un avis favorable du conseil municipal de Villabé en mars 2021, stipule que ce rapport est présenté par le maire au conseil municipal lors d'une séance publique. Cela n'a pas été fait.*

*Vous indiquez pour Villabé les mêmes opérations d'investissement que les années précédentes. Normal, puisqu'il s'agit d'un plan sur les 6 ans de mandature. Toutefois, pouvez-vous préciser les échéances envisagées pour la rénovation du pont au-dessus de la voie de chemin de fer de la côte de moulin galant, avec l'installation d'une passerelle piétons, pour la réalisation du rond-point au croisement des rues chemin d'Ambreville, grande rue, côte de moulin galant, impasse des bouleaux ? En effet, la fin des travaux de reconstruction du pont va rimer avec à nouveau une forte circulation sur cet axe. Et à quand la fin des travaux de la voie verte le long de la route départementale que vous nommez piste cyclable car à ce jour, elle est impraticable ?*

*Nous tenons aussi à saluer le travail fait pour que l'eau soit redevenue un bien public mais l'un des objectifs majeurs, la baisse de la facture de l'utilisateur reste un vœu pieux avec les 6 % d'augmentation décidés en décembre 2023.*

*Quant au taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, il reste inchangé. Bonne nouvelle lorsque l'on se rappelle la forte augmentation supportée par les habitants en 2022. Mais attention, la base augmentant de 3,9% (décision de l'état) la facture va quand-même s'alourdir.*

**Monsieur Christian BERTAUX :**

*Il en sera de même à Villabé, les taux ne bougeront pas mais du fait de cette augmentation des bases, mathématiquement, les propriétaires à Villabé verront leur taxe foncière augmenter et la mairie de Villabé percevra plus de recettes.*

*Vous auriez pu décider d'une baisse du taux communal au regard de cette hausse mais il n'en est rien.*

*Il aurait pu aussi être réfléchi une possibilité d'exonération de 50 à 100% de la taxe foncière des propriétés bâties en lien avec des dépenses de rénovation énergétique mais comme il fallait que la collectivité en délibère avant fin février, nous prenons acte de votre refus d'en discuter et de la mettre en place à Villabé. Cela aurait pu être une mesure incitative pour procéder à de tels travaux.*

**Madame Anne TRAMBAUD-DUFRESNE :**

*Nous notons une légère remontée de l'épargne nette et la baisse de la dette ce qui est normal... Nous rappellerons d'une part l'augmentation importante des taux de la commune et donc de la taxe foncière l'an dernier pour les propriétaires et d'autre part que la dette est en lien avec le recours à l'emprunt qui a permis entre autres la construction de la salle polyvalente La Villa bien utilisée pour bon nombre de manifestations et festivités.*

*Dans ce ROB, il est aussi abordé la question du repas à 1 euro comme si la non reconduction du dispositif de l'état (versement maintenant de 4 € pour chaque repas à 1 €) pouvait mettre un arrêt à cette décision. Pour notre part, ce dispositif doit perdurer avec ou sans l'aide de l'état pour les plus démunis. ; pour certains enfants, c'est le seul repas équilibré qu'ils peuvent avoir. C'est une question de justice sociale, de solidarité.*

*Mais il est vrai que vous n'envisagez pas de revoir les quotients familiaux. Nous tenons aussi à indiquer que moins il y a de tranches et plus c'est inégalitaire.*

*Nous aurions également besoin de précision quant à la mise en place d'une ATSEM pour 2 classes à partir des classes de moyenne section ? Aujourd'hui qu'en est-il ?*

*Et toujours, en abordant votre politique ressources humaines, nous constatons que vous maintenez vos objectifs moins de personnel communal malgré le nombre croissant d'habitants (page 53).*

*Quant aux associations, nous saluons le soutien massif aux bénévoles associatifs et à leurs membres d'autant quand ce sont des Villabéens.*

*Mais nous continuerons à questionner le règlement d'attribution des subventions quand celui-ci prend en compte les adhérents non-villabéens, et que, en l'occurrence pour certaines associations, ceux-ci correspondent à + de 70 % des effectifs. Nous continuerons à questionner le manque de visibilité pour les associations faisant partie du groupe 3, culture et autres associations, dont les subventions dépendent de la bonne volonté des élus majoritaires.*

*De plus le budget participatif mis en suspend en 2023 n'apparaît pas semble-t-il en 2024.*

*Nous interrogeons l'agrandissement ou la relocalisation de la Villa. Les études ont été menées, nous n'en avons pas eu connaissance d'autant qu'il n'y a pas eu de commission sécurité depuis 2021.*

*Si vous nous aviez demandé notre avis, nous vous aurions proposé, entre autres, d'inscrire comme priorités :*

- l'élaboration d'un plan d'installation d'énergies renouvelables type solaire photovoltaïque pour les infrastructures publiques,*
- un plan de rénovation en lien avec les audits énergétiques effectués en juin 2023, avant d'envisager la climatisation de la Villa,*
- un plan de sécurisation des piétons*
- un plan de réfection des rues.*

*Et puis, nous regrettons que n'apparaisse pas l'accès à la culture pour tous avec la mise en place d'un quotient familial. La dernière sortie prévue « le roi Lion » ne sera accessible qu'à celles et ceux qui en ont les moyens (40 € la place)*

*Par contre, à nouveau, apparaissent les travaux à envisager dans le cadre du programme de modernisation en matière d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, travaux qui auraient dû être terminés en janvier 2023, travaux obligatoires et pour lesquels nous n'avons jamais pu avoir la liste du reste à faire. En janvier 2023, vous nous aviez écrit que le bilan final avait été décalé de quelques mois et que vous ne manqueriez pas de nous le communiquer après transmission à la préfecture. Depuis, rien. Et, nous sommes d'accord, la somme indiquée de 40 000 €/an durant 6 ans fait donc référence à la période 2016/2022. Enfin il manque le tableau du PPI (plan pluriannuel d'investissements) avec les éléments précis de chaque famille, c'est dommage car cet outil aurait permis de visualiser précisément les investissements envisagés.*

*Alors, oui, ce rapport a été établi de façon unilatérale comme chaque année et vos orientations, vos priorités n'ont pas été coconstruites avec notre groupe. Nous précisons que la co-construction est une pratique qui conduit à une véritable participation active des personnes et des citoyens.*

*Mais comme l'a écrit Paolo Coelho, romancier brésilien, « Le futur a été créé pour être changé. » Donc, il y a de l'espoir !*

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte de la présentation du rapport sur les orientations budgétaires et de voter afin d'attester de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2024.

**Le Conseil Municipal**, après avoir pris connaissance du rapport d'orientations budgétaires et entendu le rapport du **Maire Karl DIRAT**, annexé au présent acte administratif,

**PREND ACTE** de la présentation du rapport sur les orientations budgétaires 2024.

**CONFIRME** la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2024 lors de cette séance.

## **QUESTIONS ORALES**

### **QUESTION 1 : Nuisances sonores**

Lors du conseil municipal du 15 décembre 2023, nous vous avons demandé quelles étaient les décisions que vous comptiez prendre pour annihiler les problèmes de nuisance sonore induits par la salle de réception La lune d'or et par l'utilisation de la salle polyvalente du gymnase Paul Poisson lorsque celle-ci est louée. Vous avez répondu « puisque je viens de recevoir une pétition que vous avez diligentée, organisée, je répondrai à chaque signataire »

Or, à ce jour, aucune réponse aux signataires et vous avez éludé les nuisances de la salle polyvalente du gymnase. Et quand bien même vous auriez répondu individuellement, nous pensons que cela peut intéresser tous les habitants. Aussi avec persévérance et ténacité, nous vous redemandons quelles décisions comptez-vous prendre pour annihiler ces problèmes qui nuisent à la tranquillité et à la santé des Villabéens impactés ?

### **REPONSE :**

Comme je l'ai indiqué la fois précédente, mon courrier a été distribué aux riverains concernés.

Concernant Paul Poisson, la location est assortie d'obligations que les usagers se doivent de respecter.

Des constants rappels sont effectués mais peuvent se heurter à l'incivilité de certaines personnes.

Je constate une fois de plus que vous vous cantonnez au périmètre immédiat de votre domicile.

### **Question 2 : Collecte des déchets**

Trois bornes d'apport volontaire sont installées à la gare depuis des années avec un bandeau stipulant « **NON CONFORME** ».

Quel est le problème rencontré ?

Y a-t-il une solution pour rendre le service attendu par tous les riverains ?

### **REPONSE :**

Un câble téléphonique distendu empêchait les camions de vider les bornes.

C'est à cet effet que l'autocollant a été mis. Aujourd'hui ces bornes d'apport volontaire fonctionnent, nous avons demandé un nettoyage pour enlever les restes d'autocollant.

### QUESTION 3 :

Lors du Conseil municipal du 10 novembre dernier, vous avez affirmé, entre autres, en réponse à notre question sur « **le petit bois déclassé dans le Cirque de l'Essonne** » ceci :

« S'agissant de la végétation spontanée qui a été enlevée afin de faire une étude de sol, vous oubliez bien sûr de citer les centaines de kilos d'amiante et de détritux divers qui ont été enlevés et recyclés de ce terrain. »

Nous vous avons demandé dès le 15 novembre 2023 de bien vouloir nous communiquer la fiche de fin de chantier de nettoyage du petit bois chemin des Bas Cornus datant de l'été 2021, nettoyage qui fut fait à la suite des travaux partiels de défrichage de la parcelle réalisés par le maître d'ouvrage l'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart.

Au vu de votre silence, devons-nous en conclure que vous refusez de nous communiquer ladite fiche ou bien que celle-ci n'existe pas ou qu'il n'y a jamais eu de « **kilos d'amiante** » retirés ce qui serait une bonne nouvelle pour les riverains ?

### REPONSE :

Dans le cadre de l'étude d'implantation du 3iem groupe scolaire nous avons fait défricher et évacuer 90 m<sup>3</sup> déchets verts et 51 tonnes de terre inerte.

S'agissant des riverains, je vous ferai remarquer que la pollution à l'amiante était constituée de plaques de fibrociment d'une cabane construite par l'ancien propriétaire sur le domaine public. Alors oui, le nouveau propriétaire peut être rassuré.

Code	Désignation	Qté	Unité	P.U.	Montant H.T.	T
	Mise à disposition d'une pelle 15 T avec chauffeur compris le transferts aller et retour	5	Jour	1 050,00	5 250,00	1
	Mise à disposition d'un camion grue avec chauffeur	4	Jour	780,00	3 120,00	1
	Evacuation des déchets verts en décharge	70	M3	68,00	4 760,00	1
	Evacuation des DIB en décharge	15	Tonne	135,00	2 025,00	1
	Que les jours de location seront facturés.					
	Mise à disposition d'une pelle 15 T avec chauffeur compris le transferts aller et retour	-2	Jour	1 050,00	-2 100,00	1
	Mise à disposition d'un camion grue avec chauffeur	-1	Jour	780,00	-780,00	1
	Evacuation des DIB en décharge	-15	Tonne	135,00	-2 025,00	1
	Evacuation des déchets verts en décharge	20	M3	68,00	1 360,00	1
	Evacuation de terre inerte	50,62	Tonne	52,00	2 632,24	1

Les bordereaux sont à votre disposition.

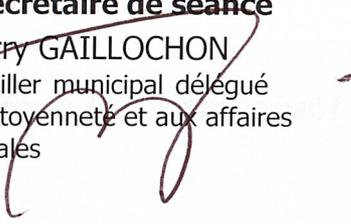
Avec ces travaux, nous avons encore une fois contribué à faire dépolluer une parcelle communale, tout comme dans le cirque de l'Essonne que nous avons sanctuarisé en 2018 et où Grand Paris Sud a évacué **4765T** de déchets divers dont de l'amiante.

Il en est de même pour notre terrain communal du chemin d'Ambreville où nous installerons quelques jardins familiaux ou partagés et dont la plus grande surface deviendra une zone humide protégée. Le SIARCE a fait évacuer plus de 1200T de déchets divers et de l'amiante. Notre municipalité poursuivra ses actions d'embellissement et de sécurisation de notre commune. Et nous pouvons être fier du travail accompli par nos services.

La séance est levée à 21H18.

**Le secrétaire de séance**

Thierry GAILLOCHON  
Conseiller municipal délégué  
A la citoyenneté et aux affaires  
générales



Karl DIRAT

**Le maire**

Vice-président de la  
C.A. Grand Paris Sud  
Seine-Essonne-Sénart



## **LISTE DES DELIBERATIONS ADOPTEES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1 MARS 2024**

**2024/01 Information des décisions prises par délégation, au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

**2024/02 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 décembre 2023**

**2024/03 Fixation des tarifs pour la sortie « Le Roi Lion » du samedi 15 juin 2024**

**2024/04 Recherche de subventions pour les actions culturelles et les investissements 2024**

**2024/05 Bilan annuel des opérations immobilières 2023**

**2024/06 Adhésion au groupement de commandes pour l'acquisition de fournitures et matériels scolaires et périscolaires**

**2024/07 Cantine à 1 € : Avenant EGAlim+**

**2024/08 Répression des dépôts sauvages au titre de l'article L.541-3 du Code de l'Environnement**

**2024/09 Rapport d'orientation budgétaire et de développement durable 2024**